

et sans aucun espoir de (recevoir) une telle dispense d'aucune autorité ou personne quelconque, et sans penser que je suis ou puis être délié (acquitté) devant Dieu et les hommes, ou absous de cette déclaration ou d'aucune de ses parties, même si le Pape ou toute autre personne ou puissance quelconque m'en dispensait ou annulait celle-ci, ou déclarait qu'elle était nulle et non avenue dès le principe."

Un Serment du Couronnement ("Coronation Oath") accompagnant la *Déclaration*, se borne à une simple profession de protestantisme. De celui-là, les catholiques se contentent de gémir; mais contre les termes "superstition" et "idolâtrie" de la *Déclaration*, ils se sont toujours élevés.

20 Historique de la *Déclaration*

Bien que le roi Edouard VII eût, à dessein, prononcé à voix très basse la *Déclaration*, le 14 janvier 1901, les pairs catholiques au nombre de trente protestèrent le jour même auprès du lord chancelier "première autorité en matière de loi". De son côté, le représentant irlandais M. Redmond s'adressait à M. Balfour; tandis qu'un autre membre des Communes, M. Healy, et le cardinal Logue, primat de la "verte Erin", prenaient leurs coréligionnaires à témoin de l'injure subie. Un mois et demi plus tard, le 30 février, le cardinal Vaughan écrivait une lettre pastorale sur ce sujet et ordonnait des prières en réparation de ces "formules blasphématoires".

Successivement, lord Braye, le 11 mars, puis lord Herries le 18, demandent l'un le rejet du serment, l'autre la formation d'un Comité collectif formé de membres des deux Chambres et chargé de présenter un rapport au gouvernement. Le refus (23 avril), par les Communes, hésitantes et opportunistes, de choisir les trois membres voulus dans leur sein, retarda jusqu'au 13 juin la constitution de ce *Select Committee*, présenté par le premier ministre, lord Salisbury, et qui comprenait les personnages les plus considérables et les plus modérés. Malgré le colonel Sandrys, porte-parole de l'*Imperial Protestant Federation* (25 juin), le Comité modifia ainsi la partie